

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département, à l'impôt.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (in ligne)..... 10
RÉCLAMES..... 10

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

UNE IDÉE ADMIRABLE

Le plus gros scandale de l'affaire Rochette, c'est la commission d'enquête. Celle-ci, qui s'est donné mission de pourchasser les scandales n'a qu'une mesure à prendre pour que tout redevienne normal et régulier, c'est de se dissoudre et de disparaître. Elle ne cherche au contraire qu'à se perpétuer. Il était même question de demander pour elle à la Chambre des pouvoirs judiciaires. Si la Chambre est encore pourvue de quelque bon sens elle priera ces enquêteurs de vouloir bien nous laisser la paix.

Quelle idée admirable ! Donner des pouvoirs judiciaires à MM. Jaurès et Delahaye ! Transformer ce révolutionnaire de la sociale en procureur et ce révolutionnaire de la calotte en juge d'instruction ! Quels magistrats vraiment impartiaux feraient ces hommes de parti ! Ces deux sectaires animés l'un et l'autre des haines les plus violentes auraient à leur disposition la force publique ! On donnerait le pouvoir de fouiller, de perquisitionner, d'ordonner des poursuites et des arrestations ; on mettrait les gendarmes et la police au service de ces hommes dont le seul but est de créer du désordre et du gâchis !... Un vaudevilliste trouverait là de quoi bâtir un scénario de carnaval particulièrement fertile en situations bouffonnes et extravagantes. Il en est pourtant qui ne la trouveraient pas drôle du tout. Ce sont ceux qui, n'étant ni cléricaux ni révolutionnaires, devraient comparaître en posture d'accusés devant ces chambardeurs déguisés en juges !

Nous vivons tout de même dans un pays civilisé où les hommes politiques ne sont pas encore chargés de rendre la justice ! C'est au contraire un principe républicain que le pouvoir judiciaire doit être absolument séparé et indépendant des autres pouvoirs. Même pour complaire à M. Jaurès, la Chambre n'enfreindra pas cette règle salutaire. Pour avoir quelque chance de rester équitable, il faut être dégagé de toute passion, surtout politique. Il n'apparaît pas que MM. Jaurès et Delahaye offrent à cet égard les garanties nécessaires !

Sous leur impulsion, la commission d'enquête n'a pas eu besoin de pouvoirs judiciaires pour faire beaucoup de sottises. Il est déjà passablement scandaleux qu'un escroc et un voleur comme Rochette ait pu venir parader devant elle pour y mettre en accusation la magistrature et le gouvernement. On verra mieux que cela si on lui accorde avec les pouvoirs judiciaires le moyen de continuer son mauvais rôle. Elle voudra graduer les effets et corser le spectacle. Rochette ne comparaitra plus tout seul ! On ne manquera pas de le confronter avec les magistrats qui ont eu l'audace de le condamner. Ils devront fournir des explications et peut-être des excuses. On verra le socialiste Jaurès aidé du clercal Delahaye demander compte à la justice de la condamnation prononcée contre cet écumeur de la petite épargne, contre ce financier véreux. La commission recommencera l'instruction des procès qui furent jugés contradictoirement par les tribunaux correctionnels et qui sont pendants devant la Cour d'appel. M. Jaurès convoquera tous ceux qu'il lui plaira d'embêter. Magistrature, police, agents de change, ministres comparaitront à sa barre. Tout le monde défilera en rond devant lui et Rochette, souriant, conduira le bal !...

Les républicains qui, par passion antiministérielle, décidèrent la nomination de cette commission d'enquête comprendront sans doute que les mauvaises plaisanteries elles-mêmes doivent avoir une fin. Il est peut-être réjouissant de rechercher un scandale grâce auquel on puisse « embêter le gouvernement ». Mais enfin il y a des considérations supérieures à celle-là ! Il n'est guère convenable que la Répu-

blique donne ce spectacle de magistrats comparaisant devant une délégation du Parlement pour se justifier d'avoir condamné un flou. Peut-être aussi certains républicains ne voudront pas pousser la complaisance envers les socialistes unifiés jusqu'à permettre à M. Jaurès de se substituer à la justice et au gouvernement !...

Voilà des mois qu'on enquête ! Voilà des mois que certains enquêteurs espèrent découvrir derrière les flouteries de Rochette quelque scandale profitable à leurs petites rancunes. Leurs efforts sont restés infructueux. Ces bonnes gens sont dépités et furieux. Cela se conçoit. Mais ils n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Au lieu de faire tant de bruit, ils seraient mieux inspirés de garder le silence et de ne pas attirer sur eux l'attention du public qui ne demande, en somme, qu'à les oublier.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 décembre 1910 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget de la Légion d'honneur. Elle en était restée, hier, à l'amendement de M. Delpierre, sur le chapitre 6, tendant à supprimer les chapitres 6, 7 et 8, c'est-à-dire les crédits affectés aux trois pensionnats de la Légion d'honneur : Saint-Denis, Les Loges et Ecouen, et à remplacer ces maisons d'éducation par un certain nombre de bourses pour les lycées de jeunes filles, que l'on distribuerait aux filles de légionnaires.

M. Thalamas, avec plus d'énergie encore que la veille, fait le procès des maisons de la Légion d'honneur. dont il demande la suppression.

M. Georges Leygues combat l'amendement Delpierre. Par 288 voix contre 247 cet amendement est repoussé.

La Chambre aborde la discussion générale du budget du commerce.

M. Plissonnier déplore l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement professionnel.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Charles Dumont, rapporteur général du budget, présente, au nom de la Commission du budget, une demande de crédits extraordinaires en faveur des victimes des inondations.

Ces crédits s'élèvent à la somme de 5 800 000 francs.

Le rapporteur général fait remarquer qu'ils sont absolument indépendants des crédits pour secours aux viticulteurs, qui seront discutés jeudi.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 556 votants.

Divers chapitres du budget du commerce sont votés.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 6 décembre 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Delahaye dépose une proposition tendant à proroger les échéances dans les arrondissements inondés.

La discussion de la proposition tendant à limiter le nombre des débits de boissons est reprise.

M. Eug. Guérin, rapporteur, propose, pour l'article 2 une nouvelle rédaction, dont la discussion est renvoyée à après-demain.

M. Cachet a la parole sur l'article 3, qui interdit d'annexer les débits de boissons alcooliques à un autre commerce.

M. Cachet combat l'article 3 comme inutile et inapplicable.

M. Eugène Guérin, rapporteur, reconnaît que l'article 3 causerait des difficultés dans les petites communes ; il propose donc de ne pas l'appliquer dans celles qui comptent moins de 1.500 habitants.

L'article 3, ainsi modifié, est repoussé après pointage, par 185 voix contre 84.

M. Cazeneuve critique l'article 4 qui supprime tout débit demeurant fermé durant une année.

M. Bepmale demande qu'on supprime dans l'article 4, un paragraphe qui fait dépendre la constatation de la fermeture des débits, de l'administration des contributions indirectes.

M. Eugène Guérin rapporteur, estime que la question de la propriété de la licence ne se pose pas. Quant au délai de suppression, il suffit de remarquer que les débitants n'en demandaient aucun.

M. Pouille demande qu'il constatera la fermeture.

M. Lefèvre répond que ce sera le débitant qui fera la déclaration.

M. Bepmale demande quelle foi on pourra attacher aux procès-verbaux de l'administration ?

Un changement de local ne sera pas considéré comme ouverture d'un débit nouveau.

M. Eugène Guérin accepte la suppression du second paragraphe.

Il est donc adopté dans le texte suivant : « Tout débit de cette nature qui, par suite de décès, faillite, cessation de commerce ou autre cause, a cessé d'exister depuis plus d'un an, est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis. »

M. Caseneuve insiste pour la prolongation du délai en cas de reconstruction de l'immeuble. Cet amendement n'est pas pris en considération.

M. Ranson propose de décider que la licence appartiendra à l'établissement.

M. Méline, président de la Commission, déclare cette proposition contraire à la loi, car la licence appartient au propriétaire du fonds et non à l'établissement lui-même.

L'amendement Ranson est cependant renvoyé à la Commission.

Mardi, discussion de l'interpellation de M. Jenouvrier, sur la crise des transports sur l'Ouest-Etat.

Séance levée à 5 h. 50.

L'ÉTAT DÉBITEUR

Si l'Etat est le créancier le plus impitoyable, il faut avouer aussi qu'il n'y a pas de débiteur plus récalcitrant, plus « dur à la détente ».

C'est là une vérité assez répandue, mais il est piquant de l'entendre proclamer par le représentant de l'Etat lui-même, en la circonstance, le préfet de la Seine, disant dans une récente communication au Conseil général :

« J'ai adressé au receveur central des finances des instructions en vue d'obtenir que les débiteurs se libèrent sans délai envers le département ; mais l'action de ce comptable, qui s'exerce avec efficacité à l'égard des particuliers, n'obtient pas les

mêmes résultats auprès de certaines catégories de débiteurs tels que l'Etat, les communes et diverses administrations. »

Suit la note des sommes dues par cette catégorie de débiteurs peu commodes : Etat, administration de l'Assistance publique, etc.

Nous voyons figurer également sur cette liste un reste à recouvrer de 2.561 fr. 71 sur « les gouvernements étrangers ».

M. de Selves ne précise pas davantage, et il serait peu séant de lui demander.

DUMAS FILS ET WORMS

Alexandre Dumas fils avait dans le goût si sûr, dans le jugement littéraire si droit de Gustave Worms la plus absolue confiance. Un jour, à la Comédie-Française, on répétait *l'Ami des Femmes*, que Worms devait jouer avec tant de succès. Worms, en scène, récitait une tirade du rôle de Ryons. Aux fauteuils d'orchestre, Dumas, les bras croisés, écoutait. Soudain, l'auteur interromp l'artiste :

— Monsieur Worms, comprenez-vous bien, très bien, la phrase que vous venez de dire ?

Worms, gêné, hésite à répondre, puis se décide :

— Mon cher maître, je vous l'avoue, il y a là quelque chose que je ne saisis pas très bien...

— Eh ! bien, répond Alexandre Dumas, quand un artiste tel que vous ne comprend pas bien une phrase du texte, c'est qu'elle est mauvaise. Coupez-la...

Quel plus bel éloge de Worms que celui-là ! Mais pour qu'un auteur ait cette simplicité confiante, il faut qu'il soit un maître.

Belgicisms

Le Mariage de Mlle Boulemans doit à la cossellerie de certaines expressions une bonne partie de son immense succès. Mais il y a des tournures qu'on croit belges et qui ne le sont pas. Le *Petit Bleu* de Bruxelles, le démontre, dictionnaire en main. « Passer par là-dessus » est une des locutions favorites de Suzanne. Elle fait éclater de rire les spectateurs, tant belges que français. Rien de moins bruxellois. On rencontre cette phrase sous la plume de Flaubert : « N'importe ! il aurait passé par là-dessus. » (*Education sentimentale*, p. 237).

Il est vrai que Flaubert, pour grand styliste qu'il fût, n'évitait pas toujours les inexactitudes. — « Je ne sais rien là-contre », pour « je n'y puis rien faire », n'est-ce pas, dit le *Petit Bleu*, extrêmement recommandable ; mais ce n'est pas une tournure propre à la langue belge.

Pour l'adverbe « contre » voici quelques citations : « On tourne la clef, on pousse contre » (La Bruyère). — « Un des jeunes gens proposa de parler contre » (Montesquieu). — « Que dire contre ? » (V. Hugo). — « Pourquoi se butter contre ? » (Barrès), etc.

Quant à « là-contre », il n'a rien de bruxellois : « Qui diantre peut aller là-contre ? » (Molière) ; les Français disent couramment : « Je n'ai rien là-contre » dans le sens de : Je ne m'y oppose pas.

Reste le mot « sais ». La confusion entre savoir et pouvoir est bien belge. Mais, dans la phrase envisagée, chacun de ces verbes peut s'employer également bien : « Je ne puis rien là-contre » indique un empêchement étranger au bon vouloir de celui qui parle. « Je ne sais rien là-contre » peut marquer une incapacité personnelle. Ainsi Becque, dans *La Parisienne*, fait dire à un de ses personnages : « Ça me fait mal, mais je ne sais pas résister ». De même l'expression : « Je n'entre pas là-dedans » passe pour un bruxellisme quand elle signifie : « Je ne m'occupe pas de cela ». Erreur. La phrase textuelle, avec le même sens, se trouve dans Pascal.

INFORMATIONS

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette s'est réunie mardi. Elle a décidé d'insérer dans les conclusions qu'elle avait adoptées la semaine dernière la motion suivante, rédigée par sa sous-commission financière :

« La Chambre invite le gouvernement à étudier et à lui proposer les mesures de nature à protéger contre la fraude l'épargne publique notamment :

« En édictant l'obligation générale et absolue du prospectus et en frappant de sanctions pénales et civiles, soit les fondateurs ou administrateurs de valeurs françaises, soit les introductions de valeurs étrangères qui auraient, par des allégations mensongères, trompé le public ;

« En organisant la responsabilité des émetteurs, en cas de faute lourde ;

« En recherchant s'il n'est pas possible d'exiger que les statuts de chaque Société prévoient les conditions d'établissement des bilans ;

« En négociant avec les gouvernements étrangers pour parvenir à une législation commune sur les valeurs mobilières ;

« En obligeant tous ceux qui font appel à l'épargne publique à rendre compte, dans la plus prochaine assemblée générale des actionnaires, des conditions dans lesquelles il a été recouru au crédit et des frais de toute nature qu'a entraînés l'opération ».

La Commission a ensuite procédé à un scrutin pour la nomination de son rapporteur. M. de Bimorel de Folleville a été désigné par 16 voix contre 3 à M. Delahaye et 1 à M. Jaurès.

L'acte d'un camelot

Mardi après-midi a comparu devant la neuvième chambre correctionnelle Lucien Lacour, vingt-cinq ans, employé à la menuiserie de son père, 3, rue Vésale, à Paris, membre du comité directeur des Camelots du Roi, nommé il y a quelques jours vice-président de ce comité, qui, le 20 novembre dernier, au jardin des Tuileries, frappa le ministre de l'Intérieur, M. Briand. Voici l'exposé des faits d'après la prévention :

A l'issue de la cérémonie de l'inauguration du monument Ferry, et au passage du cortège officiel, le prévenu Lacour sauta de la tribune et courut vers M. Briand, ministre de l'Intérieur, président du conseil. De la main gauche, il le saisit au col du pardessus, tandis que le poing droit atteignait le bord du chapeau, qui tomba. L'intervention des assistants mit fin à l'agression. L'inculpé, au cours de la scène, avec proféré les outrages : « A bas Briand ! M... ! Cochon ! »

Lacour déclara avoir agi en protestation contre l'attitude de M. Briand au pouvoir.

Lacour n'a jamais été condamné. En raison de ces faits, il est inculpé en vertu des articles 222 et 228 du Code pénal.

Aussitôt qu'il est interrogé. Lacour déclare : « Je décline la compétence du tribunal. »

Et son avocat, M^e Léon Prieur, dépose des conclusions d'incompétence tant sur le chef d'outrages que sur celui de violence.

Après une suspension d'audience, le tribunal rend un jugement par lequel il joint l'incident au fond.

M^e Léon Prieur ayant alors déclaré faire défaut sur le fond, sur conclusions du substitut Granié, le tribunal donne acte de ce que l'affaire sera contradictoire sur la compétence seulement.

Interrogé, Lacour déclare « avoir voulu frapper le Président du Conseil dans sa chair », et qu'il a prémédité son acte.

Les témoins sont entendus : à signaler un incident qui s'est produit

pendant la déposition du témoin M. Léon Daudet, rédacteur à l'*Action Française*.

M. Daudet fait l'apologie de l'acte de Lacour. Le Président rappelle à l'ordre ce témoin, qui est l'un des chefs des camelots.

Après l'audition des témoins, l'avocat de Lacour soutient l'incompétence de la correctionnelle, mais la Cour ne fait pas droit aux conclusions de l'avocat qui aussitôt avec le prévenu se retire.

M. Granié, substitut, requiert une sévère condamnation contre Lacour qui est condamné à 3 ans de prison.

Le Testament de Tolstoï

Les journaux publient le testament de Tolstoï, dont voici le texte :

« 22 juin 1910.

« Je, soussigné, sain d'esprit et de mémoire, prends la disposition suivante en vue de ma mort :

« Toutes mes œuvres littéraires, à quelque date qu'elles aient été écrites ou qu'elles doivent l'être jusqu'à ma mort, celles qui ont été déjà publiées comme celles qui sont encore inédites, tant celles d'un caractère artistique que toutes autres, terminées ou inachevées, de forme dramatique ou autre, traductions, adaptations, journaux, lettres privées, brouillons, pensées détachées, notes, en un mot tout ce que j'ai écrit sans exception jusqu'à ce jour de ma mort, en quelque endroit que cela se trouve et chez qui que cela soit conservé, tant en manuscrits qu'en imprimés, y compris non seulement le droit de propriété littéraire sur toutes les œuvres de Tolstoï, mais encore la propriété des manuscrits eux-mêmes et de tous les papiers qui resteront, tout cela, je le laisse en pleine propriété à ma fille Alexandra Lvona Tolstoï.

« Au cas où ma fille Alexandra Lvona Tolstoï mourrait avant moi, je laisse en pleine propriété tout ce qui est dit ci-dessus à ma fille Tatiana Lvona Skoukhotina.

« Léon-Nicolaïevitch TOLSTOÏ. »

Le « *Novoié Vremia* » annonce que ce testament a été ratifié par le tribunal d'arrondissement de Toula. On ajoute que la comtesse Alexandra, désignée ainsi comme légataire universelle des œuvres de son père, aurait reçu de lui, au surplus, des instructions particulières sur la façon dont elle devra remplir son mandat. C'est la seule manière d'expliquer les déclarations faites par M. Tchekov desquelles il résulterait que la comtesse Tolstoï, veuve du grand écrivain, aurait l'usufruit pendant quelques années des œuvres parues jusqu'en 1881, ce droit devant ensuite tomber dans le domaine public.

Quant aux œuvres inédites, le légataire universel devrait en faire une première édition au prix le plus avantageux possible, pour en affecter le produit au rachat des terres de Yasnaïa-Poliana. Les éditions suivantes de ces œuvres tomberaient seules dans le domaine public.

800 kilomètres au-dessus de la Mer

Le ballon allemand « *Touring-Club* » s'était élevé samedi à Gerstorf, près d'Augsbourg, en Bavière. Les aéronautes — ils étaient trois — comptaient aller vers la Suisse. Ils furent saisis par un vent de tempête. La température était lourde. Dimanche matin, le ballon commença à tomber, et c'est seulement en jetant du lest, dont une cinquantaine de sacs se trouvaient dans la nacelle, que le ballon put passer la mer du Nord. Pendant une des brusques descentes du ballon, un des passagers, M. Netzger, tomba à la mer et se noya. Le ballon, délesté, s'éleva et put continuer sa route pendant toute la journée de dimanche. Vers neuf heures trente du soir, les aéronautes, le capitaine Jordans, directeur de l'Ecole d'aviation bavaroise, et M. Distler, aperçurent le phare de Berstane, près de Kirkewal, dans

les îles Orkney, et purent atterrir après avoir souffert du froid et de la faim.

N.-B. — Ce voyage dans la tempête constitue l'une des plus émouvantes prouesses accomplies en ballon. La distance d'Angsborgaux îles Orkney est, en effet, de 1.600 kilomètres, dont 800 kilomètres au-dessus de la mer, ce qui constitue un record de traversée maritime, égalé seulement par le fameux voyage effectué par M. Gaudron, avec son sphérique « Mammoth », de Londres en Suède.

Les deux survivants du « Touring-Club » ont dû à un hasard miraculeux de pouvoir atterrir. Après les quelques kilomètres de surface que présentaient les îles Orkney, les aéronautes n'avaient plus d'espoir que l'Islande, à plus de 1.500 kilomètres, en plein Océan.

Un sanglant combat au Ouadaï

Le ministre des colonies vient de recevoir par câble, des détails sur l'engagement du Massalit :

Une colonne composée de troupes du territoire militaire du Tchad, comprenant 300 tirailleurs, sous les ordres du lieutenant-colonel Moll, est entrée, le 8 novembre dernier, sans coup férir, à Dridgelé, capitale du Massalit ; le lendemain 9 novembre, à Dorothe, village situé à cinq kilomètres au sud de Dridgelé.

Les forces réunies de Tadjadine, sultan du Massalit et de Doudmourah, ex-sultan du Ouadaï, comprenant environ 5.000 hommes, ont attaqué furieusement vers 10 heures du matin la colonne Moll.

Nos soldats ont repoussé victorieusement cette attaque et après une heure et demie de combat acharné, ont mis en fuite l'ennemi qui a laissé sur le terrain 600 morts, parmi lesquels se trouvait le sultan Tadjadine, Doudmourah a été blessé, ainsi qu'un grand nombre de ses partisans.

Malheureusement cet engagement nous a causé des pertes sérieuses. Ont été tués :

Le lieutenant-colonel Moll, le lieutenant Jolly, les adjutants Leclerc et Noël ; les sergents Alessandri, Bal et Bergère, et 28 tirailleurs.

De plus douze tirailleurs ont disparu.

On compte en outre : un officier, trois sous-officiers et 69 tirailleurs blessés.

L'état des blessés européens n'inspire aucune inquiétude.

Le commandant Maillard, qui a pris le commandement après la mort du lieutenant-colonel Moll, et qui a câblé ces tristes nouvelles, ajoute que tout est tranquille à Abécher, qui est fortement retranché et comprend encore une importante garnison.

Petites Nouvelles

Une effroyable tragédie s'est déroulée à Birmingham. Un nommé William Pope a été trouvé assis dans un fauteuil, avec une large blessure à la gorge faite avec un rasoir. Ses deux enfants, âgés de quatre ans et de dix-huit mois, étaient étendus sur la table près de lui, la gorge ouverte. Sur le sol, près de la cheminée gisait sa femme, avec une blessure semblable ; et tous étaient morts depuis quelque temps déjà.

Le projet d'indemnité annuelle de six mille pesetas aux députés espagnols, projet présenté par un groupe, ne sera même pas discuté à la Chambre. Il a sombré dans une atmosphère d'antipathie.

Par ordre du pape, les palais du Vatican viennent d'être, pour la première fois, assurés contre l'incendie pour 250 millions.

— La Faculté de médecine de l'Université allemande de Prague vient de conférer à l'empereur Guillaume le titre de docteur honorifique, en reconnaissance des services rendus par lui à la médecine par la création d'un fonds de 11 millions de francs pour l'établissement d'un Institut de recherches scientifiques.

— La nuit dernière, cinquante-cinq fils téléphoniques, télégraphiques et sémaphoriques ont été coupés entre Vimy et Avion, sur la ligne d'Arras à Hazebrouck.

CHRONIQUE LOCALE

La ligne Cahors-Moissac

La construction de la ligne de Cahors à Moissac a donné lieu à un débat à la Chambre dans la séance du 5 décembre.

M. Paulin Dupuy, le distingué député de l'arrondissement de Moissac a demandé au ministre des travaux publics de faire aboutir le plus tôt possible le projet de construction de cette ligne.

En termes chaleureux, il a plaidé la cause des électeurs de son arrondissement et il a montré que depuis 30 ans, le projet de cette construction promise à la partie du Quercy totalement dépourvue de moyens de transports en est encore à son début.

Le tableau qu'a brossé M. Dupuy de la partie de l'arrondissement de Moissac qui n'a aucun moyen de transport se rapporte au même titre à cette partie de notre arrondissement qui, dans le projet, doit être desservie par le chemin de fer de Cahors-Moissac.

M. le ministre des travaux publics a répondu à M. Dupuy.

Cette réponse peut-elle faire espérer une solution prochaine ? Espérons-le toujours puisqu'aussi bien depuis 30 ans les populations intéressées attendent la réalisation du projet.

M. le ministre a bien promis de négocier avec la Compagnie d'Orléans à laquelle la ligne de Cahors-Moissac a été concédée le 17 juin 1892 — mais il faut dire qu'à cette époque, cette ligne devait être à voie étroite, alors qu'aujourd'hui les intéressés demandent qu'elle soit à voie normale.

De nouvelles négociations sont donc nécessaires ; mais la promesse du ministre des travaux publics paraît formelle. Nul doute que ces négociations n'aboutissent.

Notre arrondissement est si intéressé à la construction de la ligne de Cahors à Moissac, qu'il nous parait nécessaire d'enregistrer l'intervention du député de Moissac en faveur de la construction de cette ligne.

Gardons bon espoir de voir bientôt intervenir une solution définitive, conforme aux vœux de tous les habitants de l'arrondissement de Moissac et de Cahors.

L. B.

Election au Conseil départemental

Jeudi matin, a eu lieu à la Préfecture sous la présidence de Buart, secrétaire général de la Préfecture le dépouillement du scrutin pour les élections des délégués des institutrices et instituteurs au Conseil départemental.

Voici les résultats :
Institutrices. — Inscrites : 465 ; votantes : 329.

Ont obtenu :
Mlle Bonnet, directrice de l'École publique du Boulevard, 295 voix.

Mme Ségala, directrice de l'École primaire supérieure de St-Céré, 293 voix.

Blancs et divers, 33.

Instituteurs : Inscrits : 393. — Votants : 323.

Ont obtenu : M. Vidal, directeur de l'École de la rue du Lycée, 274 voix.

M. Bouyé, directeur de l'École publique de Souillac, 294 voix.

Blancs et divers : 65.

Les quatre délégués qui sont réélus étaient sortants.

Enseignement primaire

Mlle Laborde, élève-maitresse sortante de l'école normale de Cahors, est nommée institutrice à l'école primaire de jeunes filles de Montcuq, en remplacement de Mme Cambon, décédée.

Bureau de bienfaisance

Par décret en date du 25 novembre, 1910, a été autorisée la création, dans la commune d'Esclauzels (Lot), d'un bureau de bienfaisance dont la dotation a été constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église.

Les Salaires des Employés de l'Orléans

Des renseignements précédemment publiés indiquaient que la Compagnie d'Orléans avait, pendant l'ensemble des quatre mois de juillet, août, septembre et octobre, relevé de 1 million 49.000 francs le montant des salaires annuels de ses agents. Au cours du mois de novembre, il est intervenu de nouvelles décisions, en vertu desquelles ce montant des salaires vient de recevoir un nouvel accroissement de 224.000 francs. Les mesures décidées par la Compagnie d'Orléans depuis le 1^{er} juillet dernier comportent donc en faveur de son personnel un sacrifice annuel de 1 million 273.000 francs.

Classe 1895

Les Camarades de la Classe 1895 présents à la réunion du 4 Décembre ont fixé au samedi 17 courant la date du Banquet annuel qui sera servi au Buffet de la Gare à 7 heures du soir.

Les Camarades de cette Classe qui par oubli ou omission n'auraient pas reçus leur convocation et qui voudraient prendre part au Banquet sont priés de s'adresser au Camarade Arnaud Pouzergues horticulteur-pépiniériste Rue Emile Zola à Cahors.

Les adhésions seront closes le dimanche soir 11 courant.

Le Bureau.

La crue du Lot

Mercredi les eaux du Lot ont considérablement grossi : dès 8 heures du matin elles ont augmenté de 80 centimètres et dans la journée de 25 centimètres encore.

Mais dans la soirée la crue baissait et jeudi matin le Lot, qui était monté à plus de 4 mètres au-dessus de l'étiage, avait baissé de 1 m. 50 ; dans la journée on constatait une baisse de 2 mètres.

Tribunal correctionnel

Audience du 7 décembre 1910

Dans son audience de mercredi matin, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire d'outrages, ivresse et tapage nocturne concernant les nommés Léon L..., typographe, 25 ans ; Henri F..., ouvrier boulanger, 30 ans, et Henri C..., typographe, tous les trois demeurant à Cahors.

L..., est condamné à 48 heures de prison et à 50 francs d'amende pour les délits d'outrages ;

L..., est condamné à 5 francs d'amende pour ivresse ;

F..., est condamné à 50 francs d'amende pour délit d'outrages ;

L..., F... et C..., sont condamnés à 11 francs d'amende chacun pour tapage injurieux et nocturne.

Le tribunal fait bénéficier L..., de

la loi de sursis pour la prison seulement.

Théâtre de Cahors

CARMEN

C'est sous les meilleurs auspices que se sont effectués sur notre scène les débuts de la nouvelle troupe de M. Crémieux, dans l'admirable ouvrage de Bizet.

Le public, bien qu'un peu restreint par suite de circonstances passagères, s'est prononcé nettement en faveur d'un ensemble d'artistes en somme très satisfaisant.

Mlle Guerty (Carmen) a esquissé le personnage avec quelque connaissance de la scène et de bons moyens vocaux. Mlle Delvoye (Micaëla), a très discrètement révélé un joli tempérament musical que nous attendons pour l'apprécier, de voir à l'œuvre dans son emploi de chanteuse légère.

M. de Potter (don José) très sympathique ainsi qu'il convient pour un ténor, possède un organe généreux et vibrant. M. Pirard arrive précédé d'une réputation d'excellente basse ; nous n'avons pu l'apprécier dans le rôle de Zuniga. Nous n'insisterons pas sur le rôle d'Escamillo qu'on eût souhaité mieux tenu, mais nous signalons avec plaisir la manière dont les rôles épisodiques sont tenus et les ensembles exécutés.

Bien que nous ne trouvions pas là la mise au point si difficile à obtenir dans cet ordre d'idées, il y a lieu d'en féliciter celui auquel revient tout le mérite des résultats obtenus : M. Dolne, chef d'orchestre.

Suivant une coutume fâcheuse, mais, semble-t-il, nécessaire, ces représentations, données en excursion, se ressentent toujours de la précipitation qui y préside. De là, certain laisser-aller dans l'organisation générale et notamment dans l'exécution orchestrale où nos instrumentistes cardusiens, assez peu secondés par l'indispensable (hélas !) piano, ont cependant fait de leur mieux.

La veuve Joyeuse

La voici donc enfin cette VEUVE JOYEUSE dont on nous a tant vanté les merveilles ; c'est la Tournee CHARTIER qui interprète et fait applaudir en France l'œuvre qui obtint un prodigieux triomphe dans tous les pays, toutes les langues, avant de venir faire la conquête des parisiens.

Cet irrévocablement le 14 décembre que nous aurons à notre tour la joie d'entendre cette Opérette, précédée de la plus retentissante réputation et qui a dépassé le chiffre vertigineux de 25.000 représentations.

L'enchantement continue et en France, comme dans tout l'univers, on est sous le charme de l'adorable partition. La valse célèbre se joue partout et le fameux septuor pour voix d'hommes est tréssé chaque soir.

LA VEUVE JOYEUSE dans son faste oriental et parisien, avec ses chanteuses, ses danseuses, ses mimes et surtout sa musique capricante, bergante, énervante, originale, personnelle, ses clochettes et ses violons ses frissons de gaze et de tulle nous charmera certainement, comme elle a charmé le monde entier.

Il est je crois inutile de recommander de louer ses places ; car chacun sait qu'avec un succès aussi prodigieux le théâtre est toujours comble.

Le mystère de Pouzergues

Ainsi que nous l'avions annoncé, on attendait l'arrivée à Cahors du frère de l'accusé. Il devait être interrogé par M. le juge d'instruction, dans la journée de mercredi. C'est en vain qu'on l'a attendu.

Encore le souterrain

Le mystère des Pouzergues reste donc toujours aussi mystérieux : aucune perquisition n'a été opérée au domicile de Minhiot et la recherche des souterrains dont on parle toujours sans savoir exactement où ils sont, ne paraît plus être qu'une question secondaire.

Au fait, ces souterrains existent-ils ? Une dame Selves, qui habita aux Pouzergues, est affirmative sur ce point ; le curé de Villesèque que l'on disait renseigné a déclaré ne rien savoir.

Néanmoins, un témoin dont les parents habitent il y a 50 ans la maison de Minhiot, se souvient qu'il lui fut raconté qu'un soir, au cours d'un bal qui avait lieu aux Pouzergues, le plancher céda sur un certain point sous le poids des danseurs et que l'un d'eux passant par cette trappe, tomba dans la cave.

Serait-ce ce fait déjà vieux de plus de 50 ans qui a permis de dire qu'aux Pouzergues il y a des souterrains ? Attendons les recherches : mais de plus en plus le mystère reste impénétrable.

Où est la chienne ?

Dans un de nos derniers numéros nous avons signalé la disparition de la chienne de garde de la maison Minhiot. Le jour de la foire elle avait suivi le fils de l'accusé venu à Cahors pour vendre des moutons et depuis elle n'est pas revenue aux Pouzergues.

Les suppositions vont leur train au sujet de cette disparition : on dit, en effet, que la chienne de garde des Pouzergues était très fidèle et très attachée surtout à la victime.

Quoi qu'il en soit, cette disparition est étrange ; mais pour obtenir des éclaircissements sur ce point de la part du petit-fils Minhiot, il n'y a pas à y compter.

Un instant, on a cru que la chienne avait été retrouvée ; on croyait l'avoir vue au Bousquet. Mais après enquête, il a été reconnu que la chienne trouvée au dit lieu n'était pas celle de Minhiot.

A la recherche du cadavre

L'on compte beaucoup sur l'interrogatoire du frère de Minhiot pour mettre un peu de clarté dans cette affaire ; mais de ce côté-là ne s'attendez pas encore de déjouer le mystère.

Malgré toutes les charges qui pèsent sur l'accusé, l'important, l'essentiel même, c'est la découverte du cadavre de Minhiot père, c'est de savoir comment il a été acheminé après que le coup de fusil eut terrassé, où il a été porté, où il est enseveli.

Ce jour-là l'affaire sera débrouillée, l'accusation précise et le mystère éclairci.

On dit que d'après certains témoignages entendus par M. le commissaire de police, il semblerait que M. Berty aurait obtenu des renseignements presque précis sur le lieu où se trouve le cadavre.

A cet effet, il est allé jeudi aux Pouzergues pour procéder à des recherches qui, espérons-le, seront concluantes.

Le frère Minhiot est actuellement à Cahors venant de Paris.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 7 décembre 2 h. 11 s.

Les inondations

La situation s'est considérablement améliorée à Angers et la crue

du bassin de la Loire est en baisse. M. M. Puech et Guist'hau ont commencé à visiter en automobile les pays sinistrés.

A Abecher

Le maire de Dijon est allé ce matin chez les parents du colonel Moll pour leur exprimer ses condoléances.

Au ministère des colonies, on attend toujours des renseignements sur le convoi d'Abecher où a péri le colonel Moll.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 8 décembre, 1 h. 15 s.

Les inondations

Les eaux baissent à Angers ; une nouvelle crue s'est produite cette nuit à Saumur.

Pour les sous-marins

Un prix de 100.000 fr. avait été offert pour activer la solution du sauvetage des sous-marins. On annonce aujourd'hui dans le « Journal Officiel » que ce don provient d'une femme française qui le remit spontanément à la Marine après la catastrophe du « Pluviôse ».

A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a commencé la discussion du budget de l'agriculture.

AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

MUSICA

Sommaire de Musica-Noël

Mlle Jeanne Hatto dans le rôle de Charlotte de « Werther ».

Mlle Berthe Lamare de l'Opéra Comique.

Les Noëls.

Le transfert du Conservatoire.

La Musique au Moyen Age.

La Chanson au Moyen Age.

Ivan le Terrible.

La chanson populaire russe.

Les Chanteurs instrumentistes.

Mlle Marthe Chénal de l'Opéra.

Le culte d'une grande et belle famille de musiciens.

Fragment du 1^{er} tableau du 1^{er} acte de « Macbeth » (E. Bloch).

Sarabande de Haendel.

Gigue.

Gavotte variée.

Paris et Hélène de Gluck.

Barsacolle pour piano, G. Grovlez.

Mon âme, mélodie, Ch. Silver.

Page vive, piano et violon Louis Dumas.

Historiette, piano seul Paul Péron.

Quatre chansons populaires russes harmonisées par Xavier Leroux.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Fermes & Châteaux

Sommaire de Fermes et Châteaux-Noël

Le Prince Murat.

Aonettes au miroir.

Le Pecheur à la ligne, de Corot (Hors texte).

Les Grands Equipages de Chasse à courre.

Le Château des Rochers.

Le Jardin de rocaille.

Les courses de lévriers.

Les belles tapisseries.

Le domaine de Pasy-en-Valois.

A l'Exposition des fleurs d'automne.

Le canot automobile et à voiles.

Les écuries du baron de Zaylen de Nyevelt.

De Paris à la Côte d'Azur.

Arrondissement de Cahors

Cézac

Service postal defectueux. — Aujourd'hui, grâce aux inventions moder-

FEUILLETON DU Journal du Lot 159

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROEN

LVI

A Maudeley

— S'il est encore de ce monde ? s'écria Laure avec frayeur. Est-ce que vous croyez... est-ce que vous craignez que...

— Je ne crois rien, lady Houghton. Mon devoir est très simple et il est tout tracé. Il faut que je retrouve l'homme disparu.

— Il faut que vous retrouviez mon père ? dit Laure intriguée.

« Je désire assurément beaucoup qu'on le retrouve ; et si vous voulez accepter une récompense quelconque pour vos efforts, je serais trop heureuse de vous donner ce que vous demandez. Mais comment se fait-il que vous soyez ici, et que vous preniez à mon père un si grand intérêt. Vous venez sans doute de la maison de banque ?

— Oui, répondit l'agent après un silence, oui, lady Houghton, je viens de

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

la maison de banque.

Après ces paroles, Carter se tut de nouveau, et du regard il inspecta l'appartement, examinant tout, depuis la couleur des rideaux, le dessin du tapis jusqu'au moindre colifichet de porcelaine placé sur une vieille console dans un angle près de la cheminée. Le seul objet qui attira son attention fut la lampe que Marguerite avait éteinte.

— Je vais faire une question à Votre Seigneurie, dit Carter avec un regard grave, presque compatissant, en fixant le beau visage qu'il avait devant lui. Peut-être, milady, trouverez-vous cette question indiscret, mais j'ose espérer que vous considérez que je suis un homme habitué aux affaires, désireux d'accomplir mon devoir en ayant toute la considération possible pour les sentiments des personnes avec lesquelles je me trouve en relations.

Vous semblez très inquiète à propos de la personne disparue ; puis-je vous demander si vous avez pour elle beaucoup d'affection ? Je sais, Madame, que c'est une étrange question... ou du moins elle peut paraître telle... mais elle a plus d'importance que vous ne pourriez le croire, et je vous serais très reconnaissant si vous vouliez y répondre franchement.

Laure rougit légèrement et elle se prit à pleurer tout à coup. Elle se détourna et s'essuya les yeux vivement avec son

mouchoir. Puis elle s'approcha de la fenêtre et y resta quelques instants regardant au dehors.

— Pourquoi me faites-vous cette question ? dit-elle avec hauteur.

— Je ne puis le dire maintenant, Madame, répondit l'agent, mais je vous donne ma parole d'honneur que j'ai d'excellentes raisons pour vous la faire.

— Très bien alors, Monsieur, je vais vous répondre franchement, dit Laure en se retournant et en regardant Carter en face. Je vais vous répondre parce que je pense que vous êtes un honnête homme. Il n'y a que peu d'affection entre mon père et moi. C'est un malheur peut-être, mais qui ne s'explique que trop bien, car nous avons été séparés pendant si longtemps, qu'à notre première entrevue, après cette séparation, nous avons paru étrangers l'un à l'autre, et j'ai senti entre nous une barrière que rien ne saurait abaisser.

« Dieu sait, cependant, avec quelle anxiété j'attendais le retour de mon père de l'Inde, et quel désappointement je ressentis lorsque je découvris insensiblement que nous ne serions jamais l'un pour l'autre ce que les autres pères et les autres enfants, qui n'ont jamais connu la longue amertume de l'absence, sont entre eux.

« Mais veuillez remarquer que je ne me plains pas ; mon père a été très bon, très indulgent et très généreux pour

moi. La dernière chose qu'il fit, avant l'accident qui le retint malade si longtemps, fut un voyage à Londres dans le dessein d'acheter des diamants pour un collier qu'il voulait me donner comme cadeau de nocce. Je ne fais pas allusion à cela, parce que je tiens aux bijoux.

« J'ai eu trop de chagrins depuis... depuis la maladie de mon mari, pour m'attacher à ces choses-là ; mais je suis heureuse de constater que, en dépit de sa froideur, mon père a quelque affection pour son unique enfant.

Carter ne regardait pas Laure. Il avait les yeux fixés sur un objet au dehors, et son regard avait cette fixité qu'il avait eue déjà en se reposant sur Austin pendant que le caissier racontait son histoire.

— Un collier de diamants, dit-il... Hum ! hum ! oui, oui ; c'est cela... Tout cela à mi-voix et murmuré entre ses dents serrées... un collier de diamants !... Vous avez sans doute ce collier, n'est-ce pas, Madame ?

— Non ; les diamants ont été achetés, mais ils n'ont pas été montés.

— C'est M. Dunbar qui a acheté les diamants ?

— Oui, à un prix énorme, je crois. Pendant mon séjour à Paris mon père m'écrivit qu'il remettait la monture du collier au moment où sa santé lui permettrait de voyager sur le continent. Aucun des modèles qu'il avait vu en

Angleterre ne le satisfaisait.

— Non, assurément, cela ne m'étonne pas... répondit l'agent. Jose dire qu'il trouvera difficilement à se satisfaire sous ce rapport.

Laure jeta un regard interrogateur sur Carter.

Il y avait dans le ton dont il prononça ces paroles quelque chose d'irrespectueux, pour ne pas dire ironique.

— Lady Houghton... dit Carter, je vous remercie beaucoup de votre franchise. Croyez, Madame, que j'aurai le plus grand soin de vos intérêts dans cette affaire. Je vais m'en occuper sans retard, et vous pouvez m'en croire, je réussirai à retrouver la personne disparue.

— Ainsi vous ne pensez pas que, en proie à quelque hallucination, résultat de sa longue maladie, vous ne pensez pas qu'il se soit suicidé ?

— Non, Madame, répondit l

nes, les nouvelles se propagent aux quatre coins du monde civilisé avec une très grande rapidité, ne moins rapidement se traitent les affaires commerciales.

Il arrive parfois que les services publics, facilitant ces relations mondiales, sont mal organisés et défectueux. Il suffit alors d'en informer les pouvoirs publics pour qu'ils tentent d'y porter remède.

Il est cependant un petit coin de France qui semblerait pour l'instant être voué à l'oubli le plus absolu, et où l'administration postale ne fait pas le nécessaire.

Je veux parler de Cézac, petite commune du Bas-Quercy, où il existe un service postal impossible et tout à fait défectueux.

Malgré des réclamations justifiées adressées à qui de droit, malgré des délibérations motivées du conseil municipal, demandant des modifications, ce service postal continue à fonctionner, l'administration n'ayant rien fait pour l'améliorer.

Les braves paysans Cézacois, payant les impôts comme tous les français, sont à se demander jusqu'à quel point on peut les exclure des avantages dont jouissent les autres citoyens. Ils pensent que les dépenses publiques étant faites avec la participation de leurs deniers, l'administration peut leur donner satisfaction en modifiant profondément le service postal actuellement en vigueur.

Que ceux à qui incombe ce travail se hâtent donc, sans quoi, les Cézacois sauront se faire entendre en transmettant leurs justes doléances à M. le Ministre compétent.

Un Cézacois.

St-Martin-Labouval

Syndicat des planteurs de tabac. — Le syndicat des planteurs s'est réuni dimanche 4 décembre courant, à la mairie, sous la présidence de M. Louis Pons.

Ordre du jour : Compte rendu de la réunion du 27 novembre, à Cahors.

MM. Louis Pons et Gontran Décremps, délégués à la réunion, ont exposé avec beaucoup de clarté ce qui s'y était passé et les votes intervenus. Ils ont été unanimement approuvés.

Avant de se séparer l'assemblée a voté des félicitations aux trois vaillants députés du Lot, MM. de Monzie, Bécays et Malvy, pour l'énergie avec laquelle ils ont défendu les intérêts des planteurs à la Chambre des députés, dans la séance du 22 novembre dernier.

Montcuq

Conseil municipal. — Dimanche 4 décembre, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Peindarie, maire. On procéda d'abord à la nomination d'un adjoint, M. Lasvignes est élu à l'unanimité. Il remercie en quelques mots.

La séance suspendue est reprise à deux heures pour la session de novembre. Le conseil renouvelle aux mêmes conditions le bail à loyer de la cave située sous la halle avec Henri Larroque. Il est d'avis de renouveler le traité de la taxe scolaire avec M. Hilly, directeur. Il autorise le maire à faire construire un corbillard. Il est d'avis de demander à la commission départementale une subvention en vue de réparations à faire au presbytère de Saint-Genies.

Il désigne M. Louis Guignes comme répartiteur en remplacement de M. Bruyel, décédé. Il répartit la somme de 57 fr. entre onze personnes sinistrées aux mois de mai et juin dernier. Plusieurs demandes de secours sont adoptées ou reçoivent un avis favorable.

Le Conseil à l'unanimité, vu l'insuffisance des ressources, vote la suppression de l'inspection des viandes dans la commune, les bouchers se refusant à payer la taxe de 0 fr. 01 par kilogramme. Le Conseil bien que reconnaissant l'utilité du service d'inspection s'en rapporte à M. le préfet pour que ce service soit assuré.

Foire. — Favorisée par un temps superbe notre foire du 4 décembre a été belle. Les différents marchés étaient bien approvisionnés.

Voici quelques cours pratiqués :
A la halle. — Hausse sur les blés qui valent 21 fr. 50 ; maïs, 13 fr. ; avoine, 10 fr. ; pommes de terre, 7 fr. 50 ; châtaignes, 16 fr. le tout l'hectolitre et la première qualité.

Au foirail des bœufs. — Vente des bœufs d'attelage assez lente. Amenés 400, vendus de 800 à 1.100 fr. la paire ; bouvillons, amenés 200, vendus de 500 à 700 fr. la paire ; bœufs de boucherie, amenés 20, de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; veaux, amenés 70, de 85 à 90 cent. le kilo.

Foirail des moutons. — Moutons de garde, amenés 700, de 18 à 25 fr. pièce ; pour la boucherie, amenés 100, de 75 à 80 cent. le kilo.

Foirail des porcs. — Porcs gras, amenés 50, de 53 à 54 fr. les 50 kilos ; porcelets, amenés 100, de 20 à 25 fr. pièce.

Foirail des chevaux. — Amenés, 28 chevaux, 3 mulets, 6 ânes. Quelques transactions, ventes ou échanges ont eu lieu.

Marché de la volaille. — Dindons, de 50 à 55 cent. ; poules, 60 cent. ; poulets,

70 cent. ; lapins, 35 cent. le tout le demi-kilo ; pigeons, de 80 cent. à 1 fr. 30 la paire ; œufs, 1 fr. 60 la douzaine.

Gibier. — Lièvres, 5 fr. ; lapins, 2 fr. ; grives, 60 cent.

Truffes, 2 fr. 50 le demi-kilo ; foies gras, de 2,50 à 3 fr. le demi-kilo.

St-Géry

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Saint-Géry s'est réuni le 4 décembre.

On a désigné le délégué qui doit prendre part à la confection de la liste électorale préparatoire et les membres du conseil chargés de juger les réclamations s'il s'en produit.

La liste des répartiteurs pour l'année 1911 est dressée.

Dans cette même séance, le conseil délibère sur les moyens à prendre pour dévier les eaux de la fontaine située au mas de Saint-Géry, qui, au moment des grandes pluies, inonde les terrains environnants et porte de ce chef, un préjudice énorme aux propriétaires intéressés.

Le conseil arrête aussi un projet de construction pour l'établissement d'un lavoir à Saint-Géry et se joint à M. le maire pour prier M. le préfet, étant donné le chiffre élevé des impôts dans cette commune, d'obtenir de MM. les membres de la commission départementale une subvention aussi élevée que possible pour l'aider à élever cette construction.

Hors séance M. Louis Couderc est, à la majorité, désigné pour occuper le poste d'appariteur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Cambriolage du restaurant Boutaric. — Dans la soirée de dimanche, le restaurant du Champ-de-Foire, tenu par M. Boutaric, a été dévalisé par un malfaiteur : l'auteur du cambriolage a été arrêté.

Ce cambrioleur est un nommé Firmin Alcouffe, âgé de 24 ans, originaire de Montet-et-Bouzal, exerçant la profession de chiffonnier, repris de justice très dangereux.

Au moment de son arrestation, les agents de police ont saisi dans les poches de ses habits un revolver chargé et quatorze balles de échange, un couteau à cran d'arrêt et un coup de poing américain. Le butin qu'il avait emporté se composait d'une montre et d'une chaîne en or, d'une paire de jumelles, de divers bijoux en or avec pierres et de deux billets de banque de 100 francs.

Tous les objets volés, à l'exception des deux billets de banque, ont été retrouvés aux abords ou dans l'enceinte du cimetière, dont le cambrioleur a dû escalader le mur et où il a dû sans doute passer le reste de la nuit.

Alcouffe a été mis à la disposition du parquet, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

On annonce que, dans la journée de dimanche, Alcouffe avait cambriolé une maisonnette de la banlieue, appartenant à M. Daynac, professeur en retraite, dans laquelle il avait fait main basse sur divers objets.

Encore un cambriolage. — Dans le cours de la nuit dernière, un malfaiteur s'est introduit par effraction dans la guérite de l'octroi de la gare. Après avoir fracturé les tiroirs, dans lesquels pas un rouge liard ne se trouvait, parce que le surveillant, M. Delpon, ne néglige pas chaque soir d'emporter la caisse, le cambrioleur a mis à sac le mobilier de la guérite et s'est emparé de sept registres de perception des droits d'octroi qu'il a emportés.

Plainte a été déposée au bureau de police. Une information est ouverte.

Accident grave. — Ces jours derniers, M. B... reçut au front un fort coup de pied de cheval qui, avec une large plaie au-dessus du sourcil gauche, causa une fracture du crâne.

Par l'écrasement et l'enfoncement des os, l'œil sans être blessé, était projeté en dehors de l'orbite et n'était plus recouvert par les paupières.

Transporté dans un état très grave à l'hôpital de notre ville, le malheureux B..., à la visite du lendemain, était trouvé dans le coma. Trépané d'urgence, il put après cette opération retrouver sa lucidité d'esprit.

Aujourd'hui, son état s'est bien amélioré et ne semble plus devoir inspirer d'inquiétude.

St-Félix

Série de vols. — Décidément, les amateurs du bien d'autrui ne désarment pas. Tout leur est bon, en octobre, c'étaient les raisins qui disparaissaient comme par enchantement ; maintenant, c'est le tour des choux et des betteraves. On nous signale, en effet, plusieurs vols de ces légumes.

Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, on a volé à M. Alran (Jules), propriétaire au Causse, trois ou quatre quintaux de betteraves dans sa propriété située aux Embals. M. Alran n'a pas porté plainte, mais il est sur la piste du ou de la coupable, qui pourrait bien se faire pincer, vendredi soir un autre malfaiteur a dérobé des choux appartenant

à Mme Laborie, et cela dans le bourg même de Saint-Félix.

Un autre vol de betteraves a été commis au préjudice de M. Delsol (Michel), propriétaire aux Embals.

Les propriétés sont étroitement surveillées.

St-Céré

Inondation. — Par suite des pluies continues que nous subissons, notre rivière, la Bave a subi ces jours-ci de fortes crues et, dans la nuit de lundi à mardi, la pluie s'étant mise à tomber abondamment, le niveau de notre rivière est monté presque subitement ; elle s'est répandue dans les terres à plusieurs endroits, notamment au lieu dit Bardet, en amont de Saint-Céré et en aval dans les champs de la Vaute et sur la route de Carennac. Dans la journée le niveau a décliné sensiblement.

La foire. — Notre foire du 6 décembre, si rapprochée de la foire de St-André, est généralement peu importante. Par suite du mauvais temps elle n'a été, cette fois, qu'un petit marché. Il a été amené très peu d'animaux et apporté si peu de denrées qu'il est inutile de donner la mercuriale.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Adjudications. — Dimanche 4 décembre il a été procédé à la mairie de Gramat à diverses adjudications ; elles ont donné les résultats suivants :

M. Martin Marty a été déclaré adjudicataire des droits d'octroi pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1911, moyennant la somme de 4.820 francs par an.

M. Jado a été déclaré adjudicataire des droits de place et de halles pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1911, moyennant la somme de 1.810 francs par an.

M. Déga a été déclaré adjudicataire des droits de parcs pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1911, moyennant la somme de 450 francs par an.

M. Sarraza a été déclaré adjudicataire des poids publics pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1911, moyennant la somme de 360 francs par an.

Foire du 6 décembre. — Encore une foire avec la pluie battante : aussi les affaires se ressentent-elles du mauvais temps ; peu de monde sur les divers marchés ; les marchands forains n'ont pas pu débiter leurs marchandises. Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs de Lalm, assez rares, 1.000 et 1.100 fr. la paire ; bœufs de boucherie, 40 fr. les 50 kilos ; vaches de travail, de 800 à 950 fr. la paire ; vaches de boucherie, de 35 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs d'Auvergne, en assez grand nombre, de 300 à 450 fr. la paire, suivant grosseur ; veaux de lait, de 90 centimes à 1,05 le kilo ; moutons gras, de 40 à 41 francs les 50 kilos ; brebis, de 25 à 32 fr. pièce ; porcs gras, de 52 à 60 fr. les 50 kilos ; porcs maigres, de 25 à 45 fr. suivant grosseur ; porcelets, de 10 à 15 fr. suivant grosseur.

Halle aux grains. — Blé-fanot, 24 fr. l'hectolitre ; avoine, 9 fr. 50 l'hectolitre ; maïs, de 11 à 13 fr. le sac ; pommes de terre, très rares, 8 fr. l'hectolitre ; châtaignes, 12 fr. l'hectolitre ; noix, 7 fr. 50 le quintal.

Volaille. — Poulets, 80 centimes le demi-kilo ; poule, 75 centimes le demi-kilo ; canards, 75 centimes le demi-kilo ; oies grasses, de 90 centimes à 1 fr. le demi-kilo ; foies gras, de 2 fr. 75 à 3 fr. 50 le demi-kilo.

Les œufs, de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 la douzaine.

Beaucoup de gibier, beaucoup de jardinage
Pas de vols, pas d'accidents.

Payrac

Election municipale. — Les électeurs de la commune de Payrac ont procédé dimanche à l'élection d'un conseiller municipal.

M. Constant Henri, radical-socialiste, a été élu par 125 voix contre M. Louvel Antony qui a obtenu 122 voix.

Souillac

Chien enragé. — Deux chiens appartenant à Mme veuve Ayrolles, à Blazy, près Souillac, étaient enfermés dans une même pièce, lorsque l'un d'eux, pris subitement de rage, se précipita sur l'autre et le devora presque.

Aux cris poussés par la propriétaire, deux courageux citoyens, MM. Combes, boulanger et Henri Blanc, meunier, brisèrent les vitres de la pièce et abattirent le chien enragé.

Félicitations à ces braves.

Foire du 5 décembre. — Voici les principaux cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 22 à 22,50 ; seigle, de 18,50 à 19 francs ; maïs, de 19,50 à 20 fr. ; avoine, de 9 à 9,50 ; pommes de terre, de 7 à 8 francs ; châtaignes, de 7,50 à 8,50 ; noix, de 30 à 34 fr. le tout l'hectolitre.

Place du marché. — Poules, de 65 à 70 centimes le demi kilo ; poulets, de 70 à 75 centimes le demi-kilo ; dindons,

de 5 à 6 fr. la pièce ; oies grasses, de 90 à 95 centimes le demi-kilo ; lapins domestiques, de 1,25 à 1,75 la pièce ; canards communs, de 65 à 70 centimes le demi-kilo ; foies gras, de 2,50 à 3 fr. le demi-kilo ; les œufs, de 1,35 à 1,40 la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 1 à 1,10 le demi-kilo ; lapins de garenne, de 1,75 à 2,25 la pièce ; perdreaux, gris, de 1,75 à 2 fr. la pièce ; perdreaux rouges, de 2,25 à 2,50 la pièce ; grives, de 60 à 70 centimes la pièce.

Truffes. — Truffes, de 2,75 à 3,25 le demi-kilo.

Foirail aux bœufs. — Gros bœufs, de 1.000 à 1.100 fr. ; bœufs moyens, de 800 à 900 fr. ; bouvillons, de 525 à 625 fr. ; veaux, de 325 à 425 fr., le tout la paire ; bœufs gras, de 36 à 38 fr. ; veaux pour boucherie, de 45 à 47 fr., le tout les 50 kilos.

Foirail aux porcs. — Porcs gras, première qualité, de 54 à 56 fr. ; porcs gras, deuxième qualité, de 48 à 52 fr., le tout les 50 kilos ; porcelets, de 10 à 18 fr. la pièce, selon grosseur.

Foirail aux moutons. — Moutons de 30 à 35 fr. ; brebis, de 24 à 28 fr., le tout la pièce ; moutons gras, de 37 à 39 fr. les 50 kilos.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Peptogés

Dans la promotion Jules Ferry, réservée aux membres de l'enseignement, figurent deux noms bien sympathiques à qui sont accordées des palmes académiques : Mlle Rigaud, directrice de l'école des filles ; M. Favières, directeur de l'école des garçons.

Tous les amis de l'instruction que rénova Jules Ferry, ne peuvent qu'applaudir à cette distinction, si bien méritée par ces deux propagateurs de l'enseignement laïque.

Elle n'est que la juste récompense de leur zèle et de leur dévouement auprès de leurs élèves.

On éprouve une certaine joie à voir récompenser nos braves instituteurs du peuple, au moment où la réaction, par le moyen de ses ouvriers cléricaux, tente un dernier effort pour anéantir tout ce qu'il y a de libre dans l'enseignement laïque.

Peine perdue. Rien ne ramènera vers le passé et l'obscurité la jeune génération qui fréquente les écoles de la République.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

J'ai l'habitude de la boxe, a dit Lucien Lacour, auteur de l'attentat contre M. Briand.

Cela pouvait dire qu'il n'était pas boxeur pour rien, et que les arguments frappants étaient tout ce qui lui restait de son réquisitoire contre la... gueuse.

Bien innocente cette fronde de camelot du roi et de fidèle aux associations catholiques.

C'est un moyen peu pratique de restauration monarchique, les poings, surtout quand on songe qu'elle ne les a pas encore coupés aux républicains ?

Lucien Lacour ajoute, j'avais coupé mes moustaches.

Pouvait-il faire autrement pour mieux s'assurer de son rôle de comique ?

Dire qu'on glorifie ce geste, et qu'on prie pour le pot-à-colle dans tous les ouvriers cléricaux ?

Oh !... Jésus !...
Le glaneur.

Envoyez 1 fr. 50 à P. Glaessel, ph^o, 28, rue de Grammont, Paris, et vous recevrez franco, avec un album gratuit, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les maux d'estomac et la constipation.

Bibliographie

PARMENTIER

PARIS, 37, Rue des Mathurins
ianos, Lutherie, Partitions et

"TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE"
CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

VARICES-PHLEBITE

Les Varices sont des dilatations veineuses, qui occasionnent de la pesanteur, de l'engorgement et de la douleur. Leur rupture engendre les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

La Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle, et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des douleurs et souvent même de l'impotence.

La plupart des Médecins prescrivent avec succès contre ces affections l'Extrait de Virginie Nyr-dahl. Mais il faut se rappeler qu'il n'existe qu'un seul produit ayant droit au nom d'Extrait de Virginie ; il porte toujours la signature de garantie Nyr-dahl.

Envoi gratuit de la brochure explicative de 148 pages en écrivant : **Produit Nyr-dahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.**

Applications générales de l'Electricité

Eclairage électrique par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie, Appareillage, Sonneries
TÉLÉPHONES PRIVÉS ET DE RÉSEAU

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix déduit toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

Horlogerie de précision - Bijouterie

Magasin de confiance

P. VERDIER

Ancien Elève de l'École Nationale d'Horlogerie
67, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS



Corbeilles de mariages,
Orfèvrerie Christofle
Chronomètres VERDIER
Solel dépositaire
DE LA MONTRE JUST
Justement réparé
pour sa précision et son bon marché
(Marque Française)
Bronzes d'art, terres cuites,
Sèvres fantaisie,
Diamants, Pierres fines,
Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta
en face l'Hôtel des Ambassadeurs

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état

S'adresser au bureau du Journal

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

Le hernieux qui souffre toute l'année des inconforts de son infirmité malencontreuse ne connaît réellement qu'en hiver toute l'étendue de son mal.

La toux le suffoque, le courbe en deux, forçant la hernie à s'échapper jour et nuit, malgré la pression violente des ressorts les plus rigides.

C'est dire, que, plus que jamais, il est de l'intérêt de ceux qui souffrent de faire appel sans retard aux Appareils sans Ressort perfectionnés inventés par M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, dont la renommée est universelle et dont le nom est particulièrement connu dans notre Région.

Seuls, les APPAREILS CLAVERIE assurent, quel que soit le volume et l'ancienneté de la tumeur, une contention parfaite et douce.

Seuls, ils procurent dès leur application un bien-être absolu.

Seuls, ils sont appliqués avec toute la compétence désirable, et d'après chaque cas soumis.

Seuls, ils sont ordonnés journellement par plus de 3 000 Docteurs-Médecins. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du ventre, de profiter de la trop rare présence parmi nous de M. A. CLAVERIE et des conseils désintéressés que ce savant Spécialiste prodigue gratuitement à tous ceux qui viennent se confier à ses soins.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. :

CAHORS, Samedi 17 Décembre, Hôtel des Ambassadeurs

Figeac, Dimanche 18, Hôtel des Voyageurs — Villa.

Souillac, Lu di 19, Hôtel du Lion d'Or.

Conseils et renseignements gratuits par correspondance. A. CLAVERIE, Spécialiste-herniaire, 234, Faubourg St-Martin, Paris.

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie

de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (

Chemin de Fer d'Orléans

FÊTES DE NOËL 1910

ET DU
Premier de l'An 1911

Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1910, et du Premier de l'An 1911, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 22 décembre au dernier train du Vendredi 6 janvier, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, Bergerac, Le Buisson.

Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Rocamadour, ou Figeac, ou Capdenac, Rodez (1).

la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

ou St-Pons, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ ; faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Viator, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viator, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et de 5 francs en 2^e classe.

Les billets de ces parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets ad-

ditionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

RELATIONS RAPIDES ET DIRECTES

Paris-Quai d'Orsay-St-Flour
via Bort-Neussargues

Service valable jusqu'au 30 Juin 1911 inclusivement

Rappelons que la Compagnie d'Orléans a organisé un service direct quotidien comportant des voitures de 1^{re}, 2^e et 3^e classes entre Paris-Quai d'Orsay et St-Flour, via Bort-Neussargues.

Ce service assure le trajet dans les meilleures conditions de rapidité et fonctionne :

Au départ de Paris au train partant à 8 h. 52 soir pour arriver à St-Flour à 7 h. 47 matin.

Au départ de St-Flour, au train partant à 6 h. 50 soir pour arriver à Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 22 matin.

Compartiments-couchettes pour les trajets de nuit.

L'hiver aux Pyrénées

(Golfe de Gascogne, Côte Basque, Roussillon)

Il est délivré dans toutes les gares du Réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets d'aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours, et prolongeables moyennant supplément pour les stations hivernales des Pyrénées, du golfe de Gascogne et du Roussillon : Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Quotidiennement cinq trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, composés de grandes et belles voitures à bogies et intercirculation. Trajet en 12 heures environ. Dans les trains de nuit, wagons-lits du dernier confortable avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes.

Pour les relations avec le Roussillon, via Montauban-Toulouse, ou vice-versa, voitures de luxe comprenant des salons lits, lits-toilette et couchettes et voitures mixtes de 1^{re} et 2^e classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir avec compartiments lits-toilette et couchettes.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues ar-

tistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON,
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

TERRES A BON MARCHÉ
en Algérie.

7^{me} VENTE à Bureau ouvert
JANVIER 1911

Le Gouvernement général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans, sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à la remise des trois derniers huitièmes du prix de vente :

126 PROPRIÉTÉS
de 24 à 263 Hectares
réparties dans les trois départements.

La vente commencera le 5 Janvier 1911 dans le département d'Oran, le 9 Janvier dans le département d'Alger et le 26 Janvier dans le département de Constantine.

Renseignements, notes et plans à la Direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (Palais-Royal) ou dans les Préfectures d'Algérie.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix de flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans doute la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son iodé, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

Confiez tous vos achats ; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, qui se recommande à tous par la qualité irréprochable de ses produits, par ses prix sensationnels de bon marché.

DÉPOT ou GÉRANCE est demandée par dames seules (Alimentation exceptée). Ecrire aux initiales L. M. G. D. 7856, à l'Agence Havas, Publicité, 8, place Bourse, Paris.

PRÊT Argenti sur signature. Long terme. Direction. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

Publié sous les Auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

ONÉSIME RECLUS Atlas Pittoresque de la France

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^f l'Ex. broché. 147^f relié.

12.000 Gravures - 450 Cartes. 3.300 textes. 12.000 Légendes.

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER Frères, édit., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS**

LIBRAIRIE PIERRE LAFITTE & C^{ie}
90, Avenue des Champs-Élysées, et 9, Avenue de l'Opéra. :: PARIS

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE Edmond Rostand
de l'Académie Française

**CYRANO DE BERGERAC
LES ROMANESQUES
L'AGLON, LA SAMARITAINE, CHANTECLER,
LA PRINCESSE LOINTAINE
LE BOIS SACRÉ, LES MUSARDISES.**

0 fr. 60
Le fascicule hebdomadaire paraissant actuellement tous les jeudis.

L'ouvrage sera complet en 70 fascicules formant sept magnifiques volumes brochés ou reliés.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

40 Frs au lieu de 42, en 7 volumes brochés. Livrables à leur achèvement (payables 5 frs par mois).

64 Frs en 7 volumes reliés. Demi chagrin rouge ou vert. Fers spéciaux de Grasset (payables 8 frs par mois).

AU COMPTANT 5 0/0 D'ESCOMPTE

Abn^{nt} en fascicules livrés chaque semaine à domicile : 46 fr. payables comptant

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, soussigné, déclare souscrire à l'édition des Œuvres Complètes Illustrées d'Edmond Rostand, en 7 volumes, brochés au prix de 40 Frs ; reliés au prix de 64 Frs, payables :

en abonnement aux fascicules au prix de 46 Frs, payables comptant.

Cijoint la somme de _____

Nom _____
Profession _____
Domicile _____

Détacher le Bulletin de Souscription et l'adresser à M. le Directeur du Journal du Lot.

(SERVICE D'HIVER 1910-11)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																
739	3	121	23	35	1125	42	16	1140-1123	1132 (*)	4	122	700	1136	(3 ^e cl.)												
OMNIBUS	RAPIDE	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	CAHORS. — dép.	Mercuès.	Donelle (Arrêt).	Parnac.	Luzach.	Castelfranc.	Puy-l'Évêque.	Duravel.	Sotrac-Touzac.	Fumel.	LIBOS	PARIS (Orsay).	
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe	2 ^e s.	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	6 h 11	7 h 28	12 h 48	6 h 52	6 h 29	8 h 9	8 h 22	8 h 38	8 h 42	8 h 57	9 h 11	9 h 15	
PARIS (Orsay) dép.	8 20	7	8 35	10 51s.	—	TOULOUSE d.	1 45s.	3 47s.	6 3s.	8 45s.	11 37s.	5 28m.	9 16m.	6 11	7 28	12 48	6 52	6 29	8 9	8 22	8 38	8 42	8 57	9 11	9 15	9 15
PARIS (Aust.) dép.	8 30	7 9	8 45s.	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	4 37	7 59	9 34	7 15	10 54	6 29	7 50	1 6	7 11	6 36	8 9	8 13	8 27	8 42	8 57	9 11	9 15	9 15
LIMOGES (arrivée)	3 16	2 12	12 53m	2 45	8 43m	Cahors d.	6	5 16	8 42	9 57	—	7 56	11 33	6 36	8 9	1 13	7 20	6 42	8 22	8 36	8 51	9 06	9 21	9 36	9 51	9 55
LIMOGES (départ.)	3 16	2 12	12 53m	2 45	8 43m	Lalbenque.	—	5 54	9 25	—	—	8 38	12 13	6 55	8 40	1 31	7 43	6 55	8 40	8 54	9 09	9 24	9 39	9 54	9 58	9 58
BRIVE (arrivée)	6 20	3 41	2 28	4 34	12 58s.	Cieurac.	—	6 2	9 34	—	—	8 47	12 22	6 58	—	1 34	7 46	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
BRIVE (départ.)	6 20	3 41	2 28	4 34	12 58s.	Sept-Ponts.	—	6 13	9 46	—	—	8 59	12 34	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	1 47	8 3	CAHORS. (arr.)	2 45	6 37	9 54s.	10 35	1 26	9 7	12 42	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	5 25	8 23	CAHORS. (dép.)	2 49	6 45	7 4	10 40	1 30	9 27	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
CAZOUËLS (dép.)	7 45	—	—	5 28	8 43	—	—	7 17	6 1	—	—	9 39	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
CAZOUËLS (arr.)	7 53	—	—	2 18	8 52	—	—	7 31	6 17	—	—	9 52	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	2 34	9 9	—	—	7 45	6 33	—	—	10 5	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Nozac.	8 19	—	—	2 44	9 20	—	—	7 54	6 42	—	—	10 14	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
GOURDON.	8 31	—	—	2 56	9 33	—	—	8 3	6 53	—	—	10 23	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Saint-Clair.	8 40	—	—	3 5	9 43	—	—	8 17	7 10	11 22	—	10 37	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Dégagnac.	8 51	—	—	3 16	9 55	—	—	8 23	7 19	—	—	10 45	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Thézac-Peyrilles.	9 2	—	—	3 27	10 7	—	—	8 35	7 29	—	—	10 54	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	3 38	10 19	—	—	8 49	7 44	—	—	11 7	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
Espère.	9 22	—	—	3 47	10 30	—	—	8 57	7 52	11 43	—	11 14	—	7 7	9 11	1 42	7 58	7 14	9 25	9 39	9 54	10 9	10 24	10 39	10 43	10 43
CAHORS (arrivée)	9 32	5 18	4 11	6 29	10 41	—	—	9 3	8 4	11 46	—	11 18	—	7 7	9 11	1 42</										